



REGLEMENT



LA ROQUE
D'ANTHERON

38^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » les 30 Avril et 1^{er} Mai 2011

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	le 14/03/11
Ouverture des engagements	dès parution du règlement.
Clôture des engagements	le 18/04/11 à minuit.
Parution du road-book et distribution à l'office du tourisme de la Roque d'Anthéron	le 24/04/11
Dates et heures des reconnaissances	le 23/04/11 et le 29/04/11 de 09H00 à 18H00
Vérification des documents et des voitures	le 30/04/11 de 07H15 à 11H15
Les voitures seront mises en parc fermé	le 30/04/11 à partir de 07H30.
Première réunion des commissaires sportifs	le 30/04/11 à 11H30
Publication des équipages admis au départ	le 30/04/11 à 12H30
Départ de la Roque d'Anthéron	le 30/04/11 à 13H30
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 30/04/11 à 19H30
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 01/05/11 à 15H45
Vérifications finales au garage Pagès à la Roque	le 01/05/11
Publication des résultats du rallye	le 01/05/11 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent.
Remise des prix : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée	le 01/05/11.

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE ET PERMANENCE DU RALLYE

Lieu: Salle des fêtes Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Date et Horaires: du 30/04/11 : 7H15 au 01/05/11 : 18H15.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif, les 30 avril et 1^{er} mai 2011, une épreuve automobile régionale dénommée 38^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 37 en date du 20/01/11, et du Comité Régional du Sport Automobile numéro 15 du 19/01/11.

COMITE D'ORGANISATION

Présidente : VINCENSINI Marie Odile Membres : BLANC Philippe - EYDOUX Laurent
Vice-Président : MARTIN Christophe EYMIN Jean-Michel - GUYON Sylvie
Secrétaire : TAPIAU Andrée LAUNAY Claude – COPPOLA Gilles
Trésorier : ROUSTAN Monique PEYRONNEL Eric

Avec le concours de l'Ecurie Aurélienne de Lambesc, les Mairies de la Roque d'Anthéron et de Lambesc.

Secrétariat du rallye : **A.S.A.R.D.**

Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Tel: 04.42.50.44.36 - Fax : 04.13.33.84.17 – asard13@orange.fr

Site : www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE Marie-odile VINCENSINI

ARTICLE 1.1P - OFFICIELS

Commissaires sportifs :	Président:	Mr POCHON Jean-Paul	1793
	Collège:	Mr ARGELES Aimé	5043
		Mme EYDOUX Christine	8178
		Melle LE BORGNE Sophie	35629
		Mr VATON Jean Louis	5493
Secrétaire du Collège :		Mme GHIGO Denyse	1968
Directeur de course :		Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints :		Mr EYDOUX André	7205
		Mr BOI Pierre	12623
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :		Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :		Mr BARRA Jean-Louis	
Commissaires techniques :	Responsable	Mr FRANCOU Bertrand	4010
		Mr BORDERON Loys	183288
		Mr CANEL Jean-Louis	50539
		Mr CORBET Robert	6850
		Mr GERMAIN François	4109
		Mr LAPIQUE Daniel	5826
		Mr TURPIN Dominique	119028
Chargés des relations avec les concurrents :		Mme SCHMIT Sylvie	36488
		Mme BOI Jeanne	27373
Chargé des commissaires		Mr LAUNAY Claude	
Chargé des relations avec la presse :		Mme GUYON Sylvie	
Représentant Comité / FFSA :			

ARTICLE 1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes, le Challenge du Comité Provence Alpes Côte d'Azur et le Challenge du Comité Provence Alpes Côte d'Azur « Jeune Espoir Rallye ».

ARTICLE 1.3P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 30/04/11 de 07H15 à 11H00 à la salle des fêtes Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications techniques auront lieu le 30/04/11 de 07H30 à 11H15 face à la Mairie de la Roque d'Anthéron.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Pagès à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 38^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 18 avril 2011 minuit au plus tard.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 285 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 570 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 230 €

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1P – VOITURES AUTORISEES

- **Groupes N et FN confondus**
 - Classe 1 : jusqu'à 1 400 cm³
 - Classe 2 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
 - Classe 3 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
 - Classe 4 : au-dessus de 2 000 cm³

- **Groupes A et FA confondus**
 - Classe 5 : jusqu'à 1 400 cm³
 - Classe 5K : Kit-Car jusqu'à 1 400 cm³
 - Classe 6 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
 - Classe 6K : Kit-Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
 - Classe 7 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
 - Classe 7K : Kit-Car au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
 - Classe 7S : S2000
 - Classe 8 : au-dessus de 2 000 cm³

- **Tourisme ou de Grande production de Série du Groupe R**
 - Classe R1 : R1A jusqu'à 1 400 cm³
R1B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
 - Classe R2 : R2B plus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
R2C plus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
 - Classe R3 : R3C jusqu'à 2 000 cm³,
R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm³
R3T suralimenté jusqu'à 1 600 cm³

- **Groupe GT de série**
 - Classe 9 : jusqu'à 2 000 cm³
 - Classe 10 : au-dessus de 2 000 cm³.

- **Groupe F 2000**
 - Classe 11 : jusqu'à 1 150 cm³
 - Classe 12 : au-dessus de 1 150 cm³ et jusqu'à 1 400 cm³
 - Classe 13 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
 - Classe 14 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³

- **Groupe Z**
 - Classe 15 : toutes cylindrées

ARTICLE 4.3P - ASSISTANCE

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le road-book est interdite.

4.3.2.3 Réglementation générale des rallyes :

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate ***et de manière visible*** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche ***(3 m x 5 m minimum)*** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1P - DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » représente un parcours de 238 km 340. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte neuf épreuves spéciales d'une longueur totale de 43 km 250.

Les épreuves spéciales sont:

Epreuve 1-3 :	Lambesc-Charleval	5 km 200
Epreuve 2-4 :	Lambesc-La Roque	4 km 200
Epreuves 6-8 :	La Roque-Lambesc	4 km 200
Epreuves 5-7-9 :	Charleval-Lambesc	5 km 350

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le 23 et le 29 avril 2011 de 9 H 00 à 18 H 00.

Le nombre de passages est limité à **3** au maximum, des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

ARTICLE 7.2P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont :

Les commissaires de route :	chasuble jaune
Chef de poste :	chasuble verte
Chargé des relations avec les concurrents :	chasuble rouge

ARTICLE 7.5P - EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 10P - PRIX

Les prix sont cumulables :

Classement scratch	Classement par classe				
	1 à 3	4 à 10	11 à 15	16 à 20	plus de 20
Partants					
au 1 ^{er}	300 €	120 €	250 €	250 €	250 €
au 2 ^{ème}	200 €		120 €	120 €	200 €
au 3 ^{ème}	150 €		90 €	90 €	150 €
au 4 ^{ème}			70 €	70 €	100 €
au 5 ^{ème}				50 €	75 €
au 6 ^{ème}					50 €

Première des Dames: 150 € si plus de 3 partantes.

De nombreuses coupes seront distribuées.

La valeur totale des prix distribuables est de 15950 euros.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du premier pilote mentionné sur le bulletin d'engagement ; la remise des coupes se faisant sur le podium d'arrivée.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.

RONDE de la DURANCE 2011

ANNEXE ITINERAIRE

Samedi 30 avril 2011

1^{ère} étape - 1^{ère} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH 0	0,00		0,00	00:00	13:30	15:39		Parc fermé La Roque
CH 0A	15,22	15,22	15,22	00:20	13:50	15:59	45,66	Entrée Assistance
CH 0B	0,00		15,22	00:10	14:00	16:09		Sortie Assistance
CH 1	2,12	2,12	17,34	00:07	14:07	16:16	18,17	Lambesc-Charleval
DES 1	0,10		17,44	00:03	14:10	16:19		Lambesc-Charleval
AES 1	5,20		22,64					
CH 1A	12,01	17,31	34,65	00:25	14:35	16:44	41,54	Entrée Assistance
CH 1B	0,00		34,65	00:15	14:50	16:59		Sortie Assistance
CH 2	2,92	2,92	37,57	00:07	14:57	17:06	25,03	Lambesc-La Roque
DES 2	0,10		37,67	00:03	15:00	17:09		Lambesc-La Roque
AES 2	4,20		41,87					
CH 2A	3,25	7,55	45,12	00:12	15:12	17:21	37,75	Entrée parc regroupement La Roque

1^{ère} étape - 2^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH 2B	0,00		45,12	00:25	15:37	17:46		Sortie parc regroupement La Roque
CH 2C	16,21	16,21	61,33	00:25	16:02	18:11	38,90	Entrée Assistance
CH 2D	0,00		61,33	00:15	16:17	18:26		Sortie Assistance
CH 3	2,12	2,12	63,45	00:07	16:24	18:33	18,17	Lambesc-Charleval
DES 3	0,10		63,55	00:03	16:27	18:36		Lambesc-Charleval
AES 3	5,20		68,75					
CH 3A	17,21	17,31	85,96	00:25	16:52	19:01	41,54	Entrée Assistance
CH 3B	0,00		85,96	00:15	17:07	19:16		Sortie Assistance
CH 4	2,92	2,92	88,88	00:07	17:14	19:23	25,03	Lambesc-La Roque
DES 4	0,10		88,98	00:03	17:17	19:26		Lambesc-La Roque
AES 4	4,20		93,18					
CH 4A	7,79	7,89	100,97	00:12	17:29	19:38	39,45	Entrée parc fermé La Roque

KILOMETRAGE PREMIERE ETAPE 100,97
 KILOMETRAGE SPECIALES 18,800

Dimanche 1^{er} mai 2011
2^{ème} étape - 1^{ère} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy	Itinéraire
CH 4B	0,00		0,00	00:00	09:00	10:59		Parc fermé La Roque
CH 4C	15,22	15,22	15,22	00:20	09:20	11:19	45,66	Entrée assistance
CH 4D	0,00		15,22	00:15	09:35	11:34		Sortie assistance
CH 5	11,50	11,50	26,72	00:17	09:52	11:51	40,59	
DES 5	0,05		26,77	00:03	09:55	11:54		Charleval-Lambesc
AES 5	5,35		32,12					Charleval-Lambesc
CH 5A	2,35	7,75	34,47	00:15	10:10	12:09	31,00	Entrée assistance
CH 5B	0,00		34,47	00:20	10:30	12:29		Sortie assistance
CH 5C	15,10	15,10	49,57	00:23	10:53	12:52	39,39	Entrée regroupement

2^{ème} étape - 2^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy	Itinéraire
CH 5D	0,00		49,57	00:00	11:18	13:17		Sortie regroupement
CH 6	2,20	2,20	51,77	00:07	11:25	13:24	18,86	
DES 6	0,10		51,87	00:03	11:28	13:27		Sainte Anne
AES 6	4,20		56,07					
CH 6A	3,05	7,35	59,12	00:12	11:40	13:39	36,75	Entrée assistance
CH 6B	0,00		59,12	00:15	11:55	13:54		Sortie assistance
CH 7	11,50	11,50	70,62	00:17	12:12	14:11	40,59	
DES 7	0,05		70,67	00:03	12:15	14:14		Charleval-Lambesc
AES 7	5,35		76,02					Charleval-Lambesc
CH 7A	2,35	7,75	78,37	00:15	12:30	14:29	31,00	Entrée assistance
CH 7B	0,00		78,37	00:20	12:50	14:49		Sortie assistance
CH 7C	15,10	15,10	93,47	00:23	13:13	15:12	39,39	Entrée regroupement

2^{ème} étape - 3^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy	Itinéraire
CH 7D	0,00		93,47	00:00	14:00	15:59		Sortie regroupement
CH 8	2,20	2,20	95,67	00:07	14:07	16:06	18,86	
DES 8	0,10		95,77	00:03	14:10	16:09		Sainte Anne
AES 8	4,20		99,97					
CH 8A	3,05	7,35	103,02	00:12	14:22	16:21	36,75	Entrée assistance
CH 8B	0,00		103,02	00:15	14:37	16:36		Sortie assistance
CH 9	11,50	11,50	114,52	00:17	14:54	16:53	40,59	
DES 9	0,05		114,57	00:03	14:57	16:56		Charleval-Lambesc
AES 9	5,35		119,92					Charleval-Lambesc
CH 9A	2,35	7,75	122,27	00:15	15:12	17:11	31,00	Entrée assistance
CH 9B	0,00		122,27	00:10	15:22	17:21		Sortie assistance
CH 9C	15,10	15,10	137,37	00:23	15:45	17:44	39,39	Entrée parc fermé La Roque

KILOMETRAGE DEUXIEME ETAPE 137,37

KILOMETRAGE SPECIALES 28,650

TOTAL DU RALLYE

TOTAL SPECIALES

238,34

43,250